



Commune d'Arrigny
Canton de Sermaize-les-Bains
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Grand Est



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

La séance débute à 19h.

Présents : BOUQUET Marie-France, LOPPIN Jean-Yves, ALIPS Jean-Marie, GRIMLER Claude, BELLATI Maryline, JACQUOT Marie-Claude, LAMBERT Charlotte, MAUPOIX Yves et REUSE Jean-Patrick.

Absents excusés : DALLIMONTI Jean-Bernard et GAUTHEROT Guy

LE CONSEIL,

→ **DESIGNE** M. Jean-Patrick REUSE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

1) Sécurisation des entrées du village

Madame le Maire nous informe que les travaux relatifs à la sécurisation de l'axe Saint-Rémy/Ecollemont ont été confiés à l'entreprise EUROVIA de Vitry-le-François, suite un appel d'offre examiné par la commission de même nom.

Le début des travaux est prévu pour le 19 novembre prochain avant une pose définitive des coussins berlinois durant le 1^{er} trimestre 2019.

La totalité des travaux sur ce tronçon s'élève à 23 000€ HT.

La Commune a reçu des subventions au titre de la DETR.

Par ailleurs, le Conseil Général de la Marne est en train de mener une étude pour l'axe Vitry/Montier-en-Der afin de réduire la vitesse des véhicules.

2) SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude confiée a été au SIEM pour réaliser un devis concernant l'enfouissement des réseaux électriques dans les rues où les fils électriques sont encore présents.



Il faut savoir que les travaux, s'ils avaient lieu, se dérouleraient, courant 2020 afin de réaliser les différentes procédures administratives.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique sont pris en charge à 95 % par le SIEM. L'Eclairage Public et le réseau France Télécom (FT) restent à la charge de la Commune (l'étude FT est financée par le SIEM).

L'étude confiée au SIEM est gratuite.

3) Programme ONF 2019

Conformément à l'aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, l'ONF procèdera à des coupes nécessaires sur plusieurs parcelles des étangs d'Arrigny, le long de la Marne, durant 2019.



Différents types de coupes sont prévus :

- les coupes de **régénération** : elles consistent à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de mettre en lumière les sols et permettre aux jeunes semis de se développer
- les coupes **d'amélioration** vont permettre d'éclaircir les peuplements trop denses et exploiter les arbres moins bien conformés au profit des plus beaux arbres
- les coupes **sanitaires** consistent à exploiter les arbres dépérissants afin de sécuriser l'espace forestier.

Suite aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF va mettre fin aux coupes rases et privilégier la **futaie irrégulière**. Ce traitement sylvicole permet de maintenir en continu des arbres sur la parcelle. La forêt se transforme mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée. Cela répond à la demande sociale de préserver les paysages forestiers.

Lors des exploitations, pour votre sécurité, ne rentrez pas dans les chantiers.

4) Festivités de fin d'année

* **XXXXXXXXXXXXXX** à partir de 12h30 : Repas des aînés offert par la Municipalité.

Cette année, il aura lieu **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**;

* **10 & 11 novembre de 10h à 18h**: Exposition sur La Grande Guerre à la Grange à l'initiative de Monsieur COURBET ;

* **11 novembre à partir de 11h15** : Cérémonie du 11 novembre 1918 ;

* **18 novembre à partir de 19h30** : Soirée Beaujolais Nouveau, à la salle des fêtes organisé par le Comité d'Animation (réservation avant le 5 novembre) ;

* **2 décembre** : Marché de Noël organisé par Esprits en Fête à la salle des fêtes

* **15 décembre à 19h** : Arbre de Noël organisé par le Comité d'Animation à la Grange.



4) Maisons Fleuries 2018

La tournée des maisons fleuries a eu lieu cet été, et voici les lauréats pour l'année 2018 :

- Mr et Mme BANHOLZER Thierry
- Mr et Mme GARDAN Daniel
- Mr GERARD Christophe
- Mr et Mme GUYOT Didier
- Mr et Mme LEBIHAN François

- Mr et Mme HAVENAAR Dirk
- Mr et Mme MERCENIER François
- Mr et Mme NORMAND Joël
- Mr et Mme OSIK Richard
- Mme VARLET Catherine

Des plantes florales seront remises aux lauréats au printemps prochain.

Le jury était présidé par Monsieur ALIPS accompagné de Mesdames JACQUOT et LAMBERT ainsi que Messieurs GAUTHEROT et REUSE.



5) Réforme de la gestion des listes électorales

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle *a posteriori* sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.



Autre tâche à effectuer avant la fin de l'année : les maires devront transmettre aux préfets la liste des conseillers municipaux habilités et prêts à participer aux commissions de contrôle. Ces commissions seront arrêtées entre le 1er et le 10 janvier 2019. Pour mémoire, il faudra fournir un conseiller municipal dans les communes de moins de 1000 habitants, et cinq dans les communes de 1000 habitants et plus « *dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal* ». En cas d'impossibilité de constituer une liste, ce sera un seul conseiller municipal. La circulaire précise enfin les modalités de la révision des listes électorales dans les communes nouvelles : dans tous les cas, « *l'Insee procèdera à la fusion des listes des anciennes communes en février 2019* ». Point notable : quelle que soit la population de la commune nouvelle, sa commission de contrôle sera composée « *selon les modalités prévues pour les communes de moins de 1000 habitants* », c'est-à-dire qu'elle ne comptera qu'un seul conseiller municipal.

A la suite de la lecture de cette circulaire, Monsieur REUSE Jean-Patrick a été nommé, à la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales pour la Commune d'Arrigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Marie-France BOUQUET

Dans le cadre d'un partenariat avec le centre Leclerc de Vitry-le-François, des enfants du village ainsi que des élus municipaux ont participé au nettoyage de lieux environnants notre village.

Cela fait 2 ans que l'ensemble de l'équipe municipale s'associe à cette manifestation afin de sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement. Nous remarquons ainsi que les personnes sont de plus en plus conscientes du problème puisque les sacs de déchets diminuent d'année en année. Néanmoins, les enfants ont été marqués par une quantité non négligeable de mégots retrouvés au sol.

Suite au nettoyage, une collation offerte par la municipalité a été distribuée à tous les participants.

La Commune tient à remercier les enfants pour leur investissement ainsi que les parents accompagnateurs, ce jour-là.



Approfondissons...



Une douceur au caractère unique

Avis aux amateurs de fromages ! Une spécialité fromagère née aux portes de la Champagne et de la Bourgogne, d'origine médiévale, a commencé à faire parler d'elle au milieu du 18^e siècle. Langres, la ville citadelle, lui a donné son nom...

Reconnaisable à sa couleur jaune orangée et surmonté d'une petite fontaine, le Langres est reconnu d'appellation d'origine protégée (AOP) depuis 2012. Les 600 tonnes de production annuelle sont



assurées par trois fromagers, dont un producteur fermier au lait cru : la Fromagerie Remillet.

UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE

La fabrication est issue d'un savoir-faire traditionnel qui garantit au Langres son goût et sa forme inimitable. La première description connue du procédé de fabrication date de 1833. Si ce dernier s'est adapté aux évolutions technologiques au cours des siècles, les grandes étapes restent les mêmes.

En premier lieu, des ferments lactiques ajoutés au lait 48h au maximum après la traite permettent la maturation. Sous l'action de ces ferments et de la présure, le lait coagule et forme un caillé solide. Ce dernier est ensuite tranché et moulé afin de permettre l'égouttage pendant 15 heures au minimum. Démoulé et salé, le fromage commence sa période d'affinage en cave, pendant laquelle il sera lavé plusieurs fois à la main. Intervient ensuite le séchage sur grille, achevé lorsque la teneur en matière sèche est au-delà de 41 g pour 100 g de fromage.

Signe distinctif unique, la fontaine formée sur le dessus tient au fait que le fromage n'est à aucun moment retourné lors de sa fabrication.

L'AOP Langres détermine trois formats pour lesquels une période d'affinage est définie : le petit format affiné au moins 15 jours dont le poids est compris entre 150 g et 250 g, le moyen format pèse entre 280 g et 350 g avec une période d'affinage d'au moins 18 jours et enfin le grand format compris entre 800 g et 1,3 kg est affiné au minimum 21 jours.

Dès 1981, un syndicat interprofessionnel réunissant différents acteurs de la filière voit le jour, avec pour objectif premier de défendre et de promouvoir le Langres. Il est également l'organisme de défense et de gestion de

l'AOP Langres. Il veille ainsi au bon respect du cahier des charges de l'AOP, participe à la mise en œuvre des contrôles et des décisions et assure la défense de la typicité du produit.

Issu d'une riche tradition fromagère et d'un savoir-faire sauvegardé qui a traversé les siècles, le Langres est reconnu comme un produit d'exception. Son jaune d'or orne toujours les tables d'aujourd'hui pour le bonheur des papilles des gourmands gourmets. Il paraîtrait même que le géant Gargantua aurait fait une halte à Langres afin d'y dévorer quelques fromages. C'est ce que la légende raconte...

